



Direction
Référence : EAU-AUT-26-0733
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Pétange
Place J.-F. Kennedy
L-4760 Pétange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Avery Dennison Luxembourg S.A.
Objet	Gestion des eaux dans le cadre d'un stockage de produits dangereux à Rodange
Localité(s)	Rodange
Commune(s)	Pétange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation

DEMANDE SELON ARTICLE 7

en vertu de la

„loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés“

**Pour l'exploitation de stockages de produits dangereux sur
le site de l'usine AVERY DENNISON
zone industrielle du PED de Rodange**

Mai 2026

Numéro du rapport: RA23146525.512-BUV

Demandeur et Exploitant:

Avery Dennison Luxembourg SA
ZI PED, B.P. 38
L-4801 Rodange

Personne de contact:

Marion ERIPRET
Tél.: 504650-481
Email: marion.eripret@eu.averydennison.com

Coordination de la demande:

Luxcontrol S.A.
Service : QHSE & Commodo
8, boulevard des Lumières
L-4369 Belvaux

Directeur Technique :

Nathalie MOREAU
Tél.: 54.77.11-401
Fax: 54.77.11-266

Personne de contact :

Virginie BUCHHEIT
Tél.: 54.77.11-281
Fax: 54.77.11-266
Email : buchheit@luxcontrol.com



DEMANDE D'AUTORISATION D'UN ÉTABLISSEMENT CLASSÉ

1. Identifiant de la démarche

Numéro de la démarche : 2026-A101-Z461

2. Administration(s) compétente(s)

Administration de l'Environnement

Unité permis et subsides

Autorisations d'établissements

1, avenue du Rock'n Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette

Inspection du travail et des mines

Service Etablissements Soumis à Autorisation

3, rue des Primeurs

L-2361 Strassen

B. P. 27

L-2010 Luxembourg

3. Modalités de l'envoi

Demande d'autorisation de la classe 1 à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception en 5 exemplaires à AEV

4. Signature et cachet de l'exploitant ou, le cas échéant, de son mandataire

Lieu

Date

Signature du demandeur

Radau je
05 mai 2025

Mauon Leipnet

5. Caractérisation de la demande

Objet principal de la demande

Le site d'exploitation Avery Dennison Luxembourg Sàrl est actuellement couvert par des autorisations d'exploitation couvrant son activité de fabrication d'étiquettes auto-adhésives.



Dans le cadre des évolutions successives du site et des changements de réglementations (classification et étiquetage de produits dangereux), la société doit procéder à une actualisation de ses arrêtés concernant en particulier les quantités de produits dangereux stockés.

Le présent dossier a ainsi pour objet principal la demande de modification des établissements autorisés relevant du stockage de substances et mélanges disposant d'une mention d'avertissement "Danger", respectivement "Attention" ou sans mention.

Une étude de risques conformément au RGD du 14 septembre 2000 a été réalisée et est jointe en annexe.

Différentes modifications seront également intégrées en ce qui concerne certaines parties du process respectivement des remplacements d'équipements.

La présente demande relève d'une classe 1.

Raison de la demande

- Nouvelle implantation
- Extension ou transformation
- Modification non-substantielle visant à la modification de l'autorisation numéro

Numéro de l'autorisation	Date d'émission	Autorité	Objet
1/2003/164/51074/116	04/08/2006	Ministre ayant le travail dans ses attributions	usine de production d'étiquettes
1/16/0701	31/07/2018	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	Arrêté consolidé modifié reprenant arr 1/03/0164



6. Volet général

Exploitant

Nature de la personne Personne morale

Données d'identification

Nom/Dénomination Avery Dennison Luxembourg Sàrl

Numéro d'identification 20032423567

Données de contact

Pays Luxembourg

Code postal L-4801

Localité RODANGE

Rue Avenue de l'Europe ZI PED

Numéro

Complément d'adresse

Je n'ai pas trouvé l'adresse dans la liste ☒

Personne de contact

Nom ERIPRET

Prénom Marion

Adresse email Marion.Eripret@eu.averydennison.com

Numéro de téléphone 504650481

Ajouter un exploitant

Requérant

Nature de la personne Personne morale

Données d'identification

Nom/Dénomination Luxcontrol SA



Numéro d'identification 19792201108

Données de contact

Pays Luxembourg
Code postal L-4369
Localité Belvaux
Rue Boulevard des Lumières
Numéro 8
Complément d'adresse 8 Boulevard des Lumières
Je n'ai pas trouvé l'adresse dans la liste ☐

Personne de contact

Nom BUCHHEIT
Prénom Virginie
Téléphone 621150826
E-mail buchheit@luxcontrol.com

Site d'implantation

Nature de l'établissement

Description de l'établissement	
Dénomination du code NACE	Fabrication de papier et de carton
Code NACE	17.120

Adresse du site d'implantation

Adresse physique du site d'implantation

Il est déclaré que l'adresse physique de l'établissement est identique à l'adresse physique de l'exploitant.



Autres communes se situant dans un rayon de 200 m des limites du site d'implantation

Communes luxembourgeoises

Il est déclaré qu'aucune commune luxembourgeoise n'est située dans un rayon de 200 m des limites du site d'implantation.

Communes étrangères

Il est déclaré qu'aucune commune étrangère n'est située dans un rayon de 200 m des limites du site d'implantation.

Zone du site d'implantation

Dénomination de la zone d'activité

Pôle Européen de Développement - PED - arrêté 1/04/0424

Etat du site d'implantation

Numéro de l'autorisation	Date d'émission	Autorité	Objet
C62/90/1	19/04/1993	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Usine de fabrication d'étiquettes autocollantes
1/2003/163/51074/116	04/08/2006	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Usine de fabrication d'étiquettes autocollantes
1/2008/0487/128	10/06/2009	Ministre ayant le travail dans ses attributions	3 machines de découpe et ligne d'enduction LUX2
1/2011/538/116	23/01/2012	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Extension parking extérieur
1/2014/0525/116	23/03/2015	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Extension pour stockage automatisé de bobines
1/2016/0701/128	14/11/2017	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Ligne LUX3 et stockage automatisé
1/2017/0606/148	11/11/2018	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Ravitaillement et Cuve GPL
1/2020/0520/164	15/03/2022	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Tours aéroréfrigérantes
1/2022/0427/164	03/11/2022	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Ligne ES5
3A/2022/3209/168	02/11/2022	Ministre ayant le travail dans ses attributions	Exploitation de dépôts de récipients mobiles sous pression
1/16/0701	31/07/2018	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	Arrêté coordonné du site (arrêts 1/03/0164+



Numéro de l'autorisation	Date d'émission	Autorité	Objet
1/17/0706	24/10/2018	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	Station fixe GPL et réservoir
1/20/0520	19/04/2022	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	Tours aéroréfrigérantes - modification 1/16/0701
1/21/0187	15/06/2021	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	suppression chapitre 3.7 art.4 de l'arrêté 1/16/0701 - Rapports annuels
1/22/0427	02/11/2022	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	ligne ESS - modification arrêté 1/16/0701
1/23/0537	27/02/2024	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	validité 12 mois point de nomenclature 041101-03 arrêté 1/17/0706
1/25/0078	27/02/2026	Ministre ayant l'environnement dans ses attributions	prolongation arrêté 1/17/0706

Remarques concernant ces établissements classés
Néant

Il est déclaré que tous les établissements classés déjà présents sur le site seront maintenus.

Établissements / installations / éléments / constructions existantes

Brève description des établissements / installations / éléments / constructions existantes	Hall industriel et parties administratives intégrant des équipements classés et annexes/connexes
Ces établissements / installations / éléments / constructions vont être	Maintenues
Remarques concernant ces établissements / installations / éléments / constructions	néant

Situation cadastrale

Un relevé parcellaire, indiquant la (les) communes(s), la (les) section(s) et les numéros cadastraux est joint en annexe.

Commune d'implantation n° 1	PETANGE
Section cadastrale n° 1	B de Lamadelaine
Numéro cadastral	
Numéro cadastral 1	1158/4148



Commune d'implantation n° 1	PETANGE
Numéro cadastral 2	1158/4149
Numéro cadastral 3	1158/4142
Numéro cadastral 4	1158/3988
Numéro cadastral 5	1158/4141
Numéro cadastral 6	1158/4146
Numéro cadastral 7	1158/4147

Coordonnées LUREF - LUREF : Système de référence national luxembourgeois	
LUREF Est	96217
LUREF Nord	83023
LUREF H	265.42

Etablissements classés objets de la demande

Objet de l'exploitation

Suite aux évolutions réglementaires et durcissement des classifications, une actualisation des quantités totales de produits dangereux stockés sur l'ensemble du site est nécessaire.

Un bâtiment indépendant sera construit pour stocker spécifiquement les produits inflammables. Il disposera d'un système centralisé de détection incendie et d'une installation automatique d'extinction (sprinklage) ainsi que de 6 bassins de rétention des eaux d'extinction incendie enterrés.

Une étude de risques selon le règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études de risques et les rapports de sécurité.

D'autres modifications sont reprises dans le présent dossier et relèveront notamment de modifications de process et d'équipements :

- Ajout d'un système de séchage par lampes Infra rouge en parallèle des brûleurs gaz sur la ligne LUX02
- Actualisation des surfaces administratives autorisées (cohérence des arrêtés)
- Utilisation d'azote (au lieu d'air) dans une cuve de stockage d'adhésif.

Phase n°1 - Construction -

Il est déclaré que l'autorisation objet de la présente demande aura une autre durée : 6 mois de travaux

Type de phase : Construction

La phase n°1 n'implique pas la mise en oeuvre d'établissements classés.

La phase n°1 n'implique pas l'utilisation de produits dangereux.

Brève description des établissements liés à la phase 1 : son envergure, les moyens mis en oeuvre et son déroulement :



Chantier de construction avec terrassement sur terrain vert limité (pas de sous-sol - bâtiment sur 1 niveau) sur une durée d'environ 6 mois. Chantier situé à l'avant du bâtiment côté Avenue de l'Europe.

Phase 1 - Terrassement pour la pose de 6 cuves de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie. Ces cuves seront enterrées : elle nécessiteront un terrassement équivalent à leur volume soit environ 120 m³ de matériaux excavés qui seront évacués selon leur composition en tant que déchets à défaut d'une réutilisation sur le site.

Terrassement pour la mise à niveau en vue de la construction du bâtiment.

Phase 2 : Création d'une dalle autoportante sur radier, assemblage construction en panneau sandwich / bardage, raccordements électriques et clôtures.

Phase n°2 - Exploitation -

Il est déclaré que l'autorisation objet de la présente demande aura une durée illimitée.

Type de phase : Exploitation

La phase n°2 implique la mise en oeuvre d'établissements classés.

La phase n°2 implique l'utilisation de produits dangereux.

Etablissement classé n°2.1

Nom de l'établissement classé : Stockage produits "danger"

Etablissement classé : 010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii») et non spécifiés à un autre point:

Subdivision n°1 : 03 - Stockage de liquides et de gaz:

Subdivision n°2 : 02 - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de plus de 500 l

Capacité maximale de stockage [l] 34'740

Classe	EtRi	E. Ind.	DECH	EAU
1	x			

Brève description de l'établissement classé, de son envergure, de son déroulement :

Stockage de produits répartis en différents endroits du site :

- nouveau bâtiment (IBC et fûts)
- zone mixing (IBC et fûts)
- zones de production sur les 5 lignes (IBC)

Une étude de risques selon le règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 est jointe en annexe.



Eléments connexes (E.C.) directement relié à l'établissement classé n°010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii») et non spécifiés à un autre point:

E.C.	Description de l'élément connexe	Spécifications (Puissance électrique [kW], quantité [kg, t], volume [m³], surface [m²], nombre, autres	Types de dangers ou d'inconvénients (environnement ou santé/ sécurité) liés à cet élément
1	Stockage de substances et mélanges solides mention d'avertissement "Danger"	16 kg	H361 -Susceptible d'altérer la fertilité ou le fœtus H302 -Nocif en cas d'ingestion H318 -Provoque des lésions oculaires graves H410 -Très toxique pour les organismes aquatiques effets longs termes

Sous formulaire lié à l'établissement classé n°2.1

010128-03-02 - Substances dangereuses - Stockage produits "danger"

Dépôt n°1

Produit stocké	TDZ
Capacité du dépôt (litres)	1600
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	Stockage en fûts 200 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	Nouveau bâtiment

Dépôt n°2

Produit stocké	Betoxo Cleaner - Arkol - TG22 - BX15902 - BT33101
Capacité du dépôt (litres)	21990
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien



Mode de stockage	Autre
Description	fûts 200 l - cuve - bidons 20 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	Mixing
Dépôt n°3	
Produit stocké	TDZ - TG22
Capacité du dépôt (litres)	1400
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	Fûts 200l et IBC 1000l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	LUX1
Dépôt n°4	
Produit stocké	TDZ - TG22 - BX15902
Capacité du dépôt (litres)	1475
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	fûts 200 l - cuve 75 kg - IBC 1000l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	LUX02



Dépôt n°5

Produit stocké	CX100 -TDZ - TG22 - BX15902
Capacité du dépôt (litres)	2275
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	IBC 800 l - fûts 200 l - cuve 75 kg
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	LUX03

Dépôt n°6

Produit stocké	TG22 - BT33101
Capacité du dépôt (litres)	3000
Utilisation	production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	fûts 200 l - IBC 1000l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	ES4

Dépôt n°7

Produit stocké	TG22 - BT33101
Capacité du dépôt (litres)	3000
Utilisation	Production



Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	fûts 200 l - IBC 1000 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	ES5
Capacité totale des dépôts	34740.0
Etablissement classé n°2.2	
Nom de l'établissement classé :	Stockage produits "attention"
Etablissement classé :	010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:
Subdivision n°1 :	03 - Stockage de liquides et de gaz
Subdivision n°2 :	02 - Dépôts d'une capacité totale en litres d'eau de plus de 5.000 l
Capacité maximale de stockage [l]	280'420

Classe	EtRi	E. Ind.	DECH	EAU
1	x			

Brève description de l'établissement classé, de son envergure, de son déroulement :

Stockage de produits répartis en différents endroits du site :

- zone mixing (IBC, réservoirs, fûts, bidons)
- zones de production sur les 5 lignes (IBC, fûts)

Une étude de risques selon le règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 est jointe en annexe.

Eléments connexes (E.C.) directement relié à l'établissement classé n°010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:



E.C.	Description de l'élément connexe	Spécifications (Puissance électrique [kW], quantité [kg, t], volume [m ³], surface [m ²], nombre, autres	Types de dangers ou d'inconvénients (environnement ou santé/ sécurité) liés à cet élément
1	Produits solides dangereux sans mention	120 kg	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Sous formulaire lié à l'établissement classé n°2.2

010129-03-02 - Substances dangereuses - Stockage produits "attention"

Dépôt n°1

Produit stocké	Divers produits dont le détails est repris dans le tableau des substances dangereuses
Capacité du dépôt (litres)	76520
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	IBC 1000 l - fûts 200 l - bidons 20 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	Mixing

Dépôt n°2

Produit stocké	DP 1601 - RESINE S2000 DRT (BI01701) Snowtack 929ETW (BG00501)
Capacité du dépôt (litres)	146000
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Réservoir
Description	Divers tanks alimentant les lignes
Pression de stockage	atmosphérique



Température de stockage ambiante

Emplacement Mixing

Dépôt n°3

Produit stocké AE 3396L (CH37001)

Capacité du dépôt (litres) 2000

Utilisation Production

Type de stockage Aérien

Mode de stockage Autre

Description IBC 1000l

Pression de stockage atmosphérique

Température de stockage ambiante

Emplacement LUX01

Dépôt n°4

Produit stocké Snowtack 929ETW (BG00501)

Capacité du dépôt (litres) 17500

Utilisation production

Type de stockage Aérien

Mode de stockage Réservoir

Description Tank 47-48 LUX2

Pression de stockage atmosphérique

Température de stockage ambiante

Emplacement LUX02



Dépôt n°5

Produit stocké	Divers produits dont le détails est repris dans le tableau des substances dangereuses
Capacité du dépôt (litres)	2400
Utilisation	production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	IBC 1000 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	LUX03

Dépôt n°6

Produit stocké	Snowtack 929ETW (BG00501)
Capacité du dépôt (litres)	25000
Utilisation	production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Réservoir
Description	Tank
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	LUX03

Dépôt n°7

Produit stocké	AVC17615 (BC49501) AQ PS 6090-10 - C3 OLD (AK14501)
Capacité du dépôt (litres)	4000
Utilisation	Production



Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	IBC 1000 l
Pression de stockage	atmosphérique
Température de stockage	ambiante
Emplacement	ES4 (LUX04)
Dépôt n°8	
Produit stocké	Divers produits dont le détails est repris dans le tableau des substances dangereuses
Capacité du dépôt (litres)	7000
Utilisation	Production
Type de stockage	Aérien
Mode de stockage	Autre
Description	IBC 1000 l
Pression de stockage	atmosphère
Température de stockage	ambiante
Emplacement	ES5 (LUX05)
Capacité totale des dépôts	280420.0

Loi du 19 décembre 2008 relative à la gestion de l'eau

Pensez-vous tomber sous le champ d'application de la loi Oui
modifiée de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ?

Modifications demandées par rapport aux autorisations existantes

1-Ajout de systèmes de séchage infra-rouge en complément aux brûleurs pour la réduction des consommations de gaz fossiles (documentation en annexe) : four silicone et adhésif ligne LUX02. Utilisation à partir de l'atteinte de la température de consigne via les brûleurs gaz et une vitesse de 700 m/min



2-Prise en compte des surfaces administratives dans l'arrêté consolidé 1/16/0701 sur base de l'arrêté 1/03/0164 du 13/02/2006 autorisant des surfaces administratives d'environ 2300 m²

3-Utilisation d'azote en lieu et place d'air (comblement du réservoir au fur et à mesure de la consommation) au niveau du tank de stockage d'adhésif "DEHESIVE900" pour limiter le pelliculage du produit - pas de technologie supplémentaire / utilisation des équipements existants notamment le compresseur.

Description des alentours immédiats

Point IP N°1

Direction	Sud-Ouest
Adresse	5, route de Luxembourg L-4833 RODANGE
Description	Maison d'habitation R+2
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Habitation 1

Point IP N°2

Direction	Sud
Adresse	19, route de Luxembourg L-4833 RODANGE
Description	Maison d'habitation R+3
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Habitation 1

Point IP N°3

Direction	Sud
Adresse	29, route de Luxembourg L-4833 RODANGE
Description	Maison d'habitation R+2
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Habitation 1



Point IP N°4

Direction	Sud
Adresse	64, route de Luxembourg L-4876 LAMADELAINE
Description	Maison d'habitation R+1
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Habitation 1

Point IP N°5

Direction	Sud-Est
Adresse	170 rue d'Athus L-4710 Pétange
Description	Maison d'habitation R+1
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Habitation 1

Point IP N°6

Direction	Sud-Est
Adresse	2, avenue de l'Europe L-4802 LAMADELAINE
Description	Etablissement scolaire R+2
Milieu d'habitat	Quartier urbain avec quelques usines ou entreprises
Circulation	Moyenne
Classification d'après le PAG	Bâtiments et équipements publics



7. Volet sécurité et santé

Phase n°1 - Construction -

Cette phase n'implique pas la mise en œuvre d'établissements tombant sous le régime des classes 1, 1A, 3 ou 3A nécessitant une autorisation préalable du ministre ayant dans ses attributions le travail. Pour cette raison le volet "Sécurité" ne fait pas objet de cette phase.

Phase n°2 - Exploitation -

Nombre approximatif de salariés

Indiquez le nombre approximatif total de salariés, 0
directement lié à l'exploitation des éléments soumis à
autorisation, à employer.

Autres personnes présentes sur le site

Indiquez le nombre approximatif de salariés à employer 0



Evaluation des risques auxquels l'établissement pourrait donner lieu, tant pour les personnes attachées à l'exploitation que pour les voisins et le public ainsi que les mesures projetées

Risque incendie

Existe-t-il un risque d'incendie résultant des éléments soumis à autorisation? Oui

Est-ce qu'un ou plusieurs éléments soumis à autorisation peuvent avoir des répercussions sur un bâtiment en cas d'incendie? Oui

Description des mesures projetées en matière de prévention incendie.

Indiquez la stabilité et la résistance au feu des constructions, des matériaux et aménagements

Nouveau bâtiment abritant les substances inflammables:

La dalle est réalisée en béton armé, elle sera étanche aux produits stockés.

La structure porteuse du bâtiment est réalisée en charpente métallique. Les éléments de la charpente primaire sont grenaillés en usine puis revêtus d'une couche de peinture primaire de protection anti-corrosion. La charpente secondaire est entièrement galvanisée.

Les façades sont constituées de bardage double peau avec isolation réalisée en laine de verre et de vitrage avec châssis métallique,

La toiture terrasse est réalisée en bac acier double peau avec isolation en laine de verre et de lanterneaux en verre

Les encadrements sont constitués de profils C en acier galvanisé

L'isolation des façades et de la toiture est réalisée à l'aide de laine de verre située entre les panneaux constituant le bardage double peau.

Les matériaux de construction choisis pour les bâtiments existants et pour les extensions projetées sont soumis aux exigences du cabinet d'expertise Factory Mutual Global Brussels par l'intermédiaire de l'assurance souscrite.

Ces exigences sont très fortes en matière de sécurité et de protection incendie.

Pour les extensions en projet, c'est donc en fonction des exigences de FM Global Brussels que se fait le choix des matériaux de construction.

La résistance au feu des matériaux de construction (bardage métallique) est faible.

Décrivez le principe de compartimentage

Le site n'est pas compartimenté. Tous les bâtiments sont équipés de sprinklage, ce qui permettra également de prolonger la durée de stabilité au feu des bâtiments en construction métallique en cas d'incendie.

La distance entre le nouveau stockage et le bâtiment existant sera de plus de 30 m.

Un mur massif de 3,5 m présentant une résistance au feu de 120 minutes séparera la citerne de gaz GPL de l'aire de stockage des IBC vides.

Décrivez le principe d'évacuation des personnes

Le principe d'évacuation des bâtiments existants demeure inchangé.

Le nouveau bâtiment de 222 m² n'est pas appelé à disposer de postes de travail permanents. Moins de 5 personnes seront présentes simultanément dans le nouveau local.

Le nouveau bâtiment de stockage disposera de 2 portes d'issue de secours placées sur 2 façades différentes (Nord et Ouest). Des zones ATEX ne sont pas identifiées au niveau du nouveau bâtiment : les emballages sont fermés, il n'y aura pas de transvasement ni d'utilisation des produits dans le local de stockage. Les distances à parcourir jusqu'à une issue demeurent de maximum 14m (bâtiment vide). A noter que les parties les plus éloignées des portes seront occupées par du stockage.

Décrivez le mode de fonctionnement de l'éclairage de sécurité et le cas échéant de l'éclairage de remplacement

L'éclairage de sécurité repose sur un fonctionnement via batteries autonomes (60 minutes) contrôlées semestriellement par du personnel compétent.

Les sorties de secours seront marquées par des blocs autonomes. La signalisation par flèche sur fond blanc sera installée sur toutes les installations d'éclairage de secours.



L'éclairage de secours permettra l'évacuation des lieux de travail, le balisage des issues, l'intervention de services de secours en cas de sinistre. Il sera installé dans les chemins de fuite et de circulation.

Est-ce que certaines parties du bâtiment sont désenfumées? Oui

Enumérez les parties du bâtiment équipées d'un désenfumage

Le nouveau bâtiment disposera de 6 exutoires de fumées de surface unitaire environ 1,5 m2.

Aucune modification ne sera réalisée au niveau des bâtiments existants

Décrivez le mode de fonctionnement du système de désenfumage

Ouverture automatique avec détection incendie et manuelle. Arrivée d'air via porte sectionnelle.

Enumérez les moyens de secours et d'intervention

Présence d'une installation de détection incendie, d'alerte et d'alarme Oui

Enumérez les parties du bâtiment équipées d'une installation de détection incendie, d'alerte et d'alarme.

L'ensemble des bâtiments est équipé d'une installation de détection incendie automatique centralisée. La centrale de détection incendie est alimentée par des batteries autonomes, capables de maintenir la centrale en service pendant 24 heures, en cas de coupure de courant.

Décrivez le mode de fonctionnement de l'installation de détection incendie, d'alerte et d'alarme

Cette détection incendie peut être déclenchée par :

- l'action manuelle des boutons poussoirs d'alerte, suite à une constatation visuelle d'un feu,
- les détecteurs d'élévation de température, situés uniquement dans les locaux techniques (dont la chaufferie, les locaux de maintenance, etc..)
- les détecteurs de fumées, situés dans les locaux techniques, les locaux informatiques, les armoires électriques et les gaines techniques,
- les détecteurs de gaz, situés dans la chaufferie (Utilities LUX3) et sur la mezzanine située au-dessus de la ligne LUX3,
- la mise en service de l'installation de sprinklage.

L'alarme d'intervention de la brigade interne est transmise sous forme d'un signal strident alternatif, suite au déclenchement de la centrale de détection incendie.

Suivant l'importance de l'incendie, la brigade d'intervention décide de procéder ou non à l'évacuation de l'usine.

L'alarme d'évacuation peut seulement être actionnée manuellement par le personnel habilité ou le service des pompiers et dans ce cas émettra un signal grave alternatif.

Dans les dernières extensions du site des détecteurs optiques ont également été installés dans les armoires électriques permettant ainsi de prévenir tout risque d'incendie important pour raison électrique.

Présence d'un système d'extinction automatique Oui

Enumérez les parties du bâtiment équipées d'une extinction automatique

L'ensemble des bâtiments est équipé d'un système d'extinction automatique (sprinklage). Le nouveau bâtiment disposera d'une telle installation également.

Certains équipements sur les lignes disposent d'un système d'extinction à l'argonite (existant - arrêté 3A/2022/3209/168)

Décrivez le mode de fonctionnement de l'installation d'extinction automatique

L'extinction automatique est déclenchée par la chaleur (ampoule thermique) respectivement la fumée (détection automatique).

Présence d'extincteurs portatifs d'incendie Oui

Enumérez les parties du bâtiment équipées d'extincteurs portatifs d'incendie

L'ensemble du site est équipé d'extincteurs portatifs.

Décrivez les extincteurs portatifs d'incendie

Il s'agira d'extincteurs à eau, à poudre ABC, ou au dioxyde de carbone, variant de 2 à 50 kg.



L'agent d'extinction sera choisi en fonction des produits manipulés dans les différentes zones en projet.
Le nombre et les moyens d'extinctions qui seront mis à disposition seront définis avec les organismes spécialisés.
De même que les extincteurs situés dans les parties existantes, les nouveaux extincteurs seront contrôlés 1 fois par an par une société extérieure et une fois par mois (contrôle visuel) en interne, lors de la visite hebdomadaire d'inspection (sécurité - environnement).

Présence de robinets d'incendie armés (RIA) Oui

Enumérez les parties du bâtiment équipées de robinets d'incendie armés

40 armoires RIA sont actuellement mises en place sur le site. 1 RIA devra être mis au niveau du nouveau bâtiment de stockage

Décrivez les robinets d'incendie armés

Systèmes d'enrouleur à tuyaux armés.

Présence de bouches d'incendie Oui

Présence colonnes sèches ou en charge Non

Autres moyens de secours et d'intervention

Décrivez les chemins d'accès et les surfaces de manoeuvre pour le service d'incendie et de sauvetage

L'accès des pompiers au bâtiment pourra se faire depuis la RN830 desservant le Pôle Européen de Développement.
2 accès au site sont disponibles via cette voie : entrée principale et entrée secondaire au niveau du bâtiment Coater LUX03

Une circulation est possible sur l'ensemble du site.

Indications complémentaires relatives au risque d'incendie

Le terrain d'AVERY DENNISON LUXEMBOURG S.A. est actuellement équipé de 13 hydrants.

Les personnes faisant partie des groupes d'intervention ont été formées par la Protection Civile et par des formations internes.

Des remises à niveau des personnes composant la brigade d'intervention est prévue régulièrement.

Un contact avec le corps des sapeurs pompiers a été fait dans le cadre du projet du nouveau bâtiment. Des informations sont fournies concernant les procédures d'intervention en cas d'incendie, les plans de situation, sprinkler avec les hydrants, plan du bâtiment avec les différents étages et identification des zones de stockage des produits dangereux.

Un avis a été émis par le CGDIS dans le cadre du nouveau bâtiment de stockage des produits inflammables. Il est joint en annexe.

Une étude de risques selon le règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 est jointe en annexe.

Risque chimique

Existe-t-il un risque chimique résultant des produits dangereux présents sur le site (tableau des produits dangereux) ou résultant d'autres éléments soumis à autorisation? Oui

Éléments soumis à autorisation susceptibles de générer un risque chimique

Etablissement classé :	Stockage produits "danger" 010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:
Élément connexe :	Stockage de substances et mélanges solides mention d'avertissement "Danger"
Etablissement classé :	Stockage produits "attention"



Eléments soumis à autorisation susceptibles de générer un risque chimique

010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:

Décrivez et évaluez le risque

Les principaux risques présentés par les produits dangereux stockés sur le site relèvent :

- de réactions dangereuses entre produits du fait de leur incompatibilité - dégagement de gaz potentiellement très inflammables / réaction de corrosion / alimentation d'un feu
- de l'incendie lié à leur inflammabilité
- de leur impact sur la sécurité et la santé en ce qui concerne leur caractères nocifs, irritants ou corrosifs, ainsi que les impacts en cas d'accumulation de gaz inerte en cas de fuite ou lors du remplissage d'une cuve de produit (action de chasser l'azote de la cuve--> raréfaction de l'air en déplaçant l'oxygène / risque d'asphyxie)

Au niveau des risques physiques :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

Toxicité (santé):

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Corrosion / irritation

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Effets respiratoires / neurologiques

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

Effets à long terme

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou prolongées

Dangers pour l'environnement

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, effets à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, effets à long terme

H413 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Enumérez les mesures préventives résultant de l'évaluation des risques

Les produits inflammables seront stockés dans un nouveau bâtiment séparé situé à distance du bâtiment principal du site.

Les autres risques seront gérés au travers de l'évaluation des risques chimiques, notamment au niveau des lignes de production, des stockages et manœuvres.

L'incompatibilité des produits est identifiées de façon à organiser les zones de stockage en conséquence.

Un système automatisé de prélèvement des produits limitera les contacts directs avec ceux-ci. Des moyens de protection seront utilisés conformément aux préconisations des fiches de données de sécurité et aux conclusions de l'évaluation des risques chimiques.

Des procédures d'urgence sont disponible en cas d'exposition imprévisible.

Des procédures sont en place pour la réduction de l'introduction de produits dangereux sur le site dans le cadre notamment de nouveaux projets et des alternatives sont étudiées pour recourir à des produits les moins dangereux possible.

Un registre des fiches de données de sécurité est accessible à tout moment pour le personnel.

Les dangers pour l'environnement seront gérés au travers de la mise à disposition de produits absorbants ainsi que les rétentions, respectivement l'étanchéité des revêtements de sol.



Une détection de concentration d'oxygène permettra à tout moment de vérifier l'absence d'accumulation d'azote. Cette détection sera contrôlée périodiquement pour en garantir le fonctionnement en tout temps.

Risque d'explosion

Existe-t-il un risque d'explosion ? Oui

Éléments soumis à autorisation susceptibles de générer un risque d'explosion

Etablissement classé : Stockage produits "danger"
010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:

Décrivez et évaluez le risque d'explosion

Un zonage ATEX existe pour le site (daté à mai 2025). Les zones concernées relèvent de l'utilisation de gaz naturel (existant : Boiler House, production pour l'alimentation des brûleurs), de la station et du stockage GPL, respectivement des zones d'utilisation des produits inflammables (production).

Le risque existe dans la mesure où l'oxygène en tant que comburant est présent dans l'air.

La source d'inflammation serait disponible à travers des surfaces chaudes, une étincelle, l'électricité statique, une flamme.

Enumérez les mesures préventives résultant de l'évaluation du risque d'explosion

Réduction du risque d'accumulation :

Présence de détection de gaz au niveau du réseau de distribution du gaz naturel (LUX01 en mezzanine- LUX03 - ES4 - ES5).

Ventilation des zones / grands volumes liés à la taille du bâtiment et permettant de limiter la concentration de vapeurs

Stockage séparé des produits inflammables

Limitation de source d'inflammation : Procédure pour la délivrance de permis feu en cas d'intervention de maintenance sur le site, utilisation de matériel électrique ATEX, vêtement anti-statique et mise à la terre des bâtiments

Signalisation des zones avec utilisation d'EPI adaptées.

Formation du personnel

Risque biologique

Existe-t-il un risque biologique ? Non

Risque physique

Existe-il un risque physique? Non

Risque de chutes

Existe-t-il un risque de chutes? Oui

Décrivez et évaluez le risque de chutes

Les principaux risques liés au stockage des produits sont :

- La chute de chariot élévateur lors d'une manœuvre (différence de niveau),
- La chute sur une personne de fûts ou IBC stockés ou prêts à être déchargés,
- L'écrasement de personnes au moment de manœuvre.



Décrivez les mesures préventives de l'évaluation du risque de chute

Le personnel utilisant des engins de levage dans l'enceinte de l'usine possède un permis cariste et est périodiquement recyclé.

Installations de gyrophares sur les engins (marche avant et marche arrière) et dans certains cas émissions sonores pour la marche arrière.

Les règles de sécurité suivantes doivent être appliquées :

- ne jamais stationner près d'un engin en train de manipuler une charge,
- ne jamais se situer sous une charge,
- ne jamais se trouver dans le champ de déplacement d'un récipient.

Risque lié à l'électricité

Existe-t-il un risque lié à l'électricité?

Oui

Décrivez et évaluez le risque lié à l'électricité

Les risques électriques relèvent principalement de l'électrocution et de l'électrisation avec :

- brûlures pour le personnel (chocs électriques)
- départ d'incendie, de dégagement de gaz et de projection de matière dus à un court-circuit
- risque de chute de la victime sous l'effet du courant.

Décrivez les mesures préventives de l'évaluation du risque lié à l'électricité

Respect des normes, règlements et recommandations :

- prescriptions allemandes afférentes DIN/VDE,
- normes européennes pour autant qu'elles existent et au fur et à mesure qu'elles paraissent et remplacent les prescriptions DIN/VDE,
- le règlement ministériel du 8 août 1989 concernant les prescriptions de raccordement aux réseaux de distribution de l'énergie électrique basse tension au Luxembourg.

Les installations électriques dont l'objet est la sécurité correspondent à la norme DIN VDE 0100 partie 560.

Les interventions seront réalisées par des professionnels.

Les bâtiments (ainsi que le nouveau bâtiment de stockage) sont réalisés en structure métallique et sont interconnectés avec le réseau de terre du site. Une étude paratonnerre a été réalisée pour le nouveau bâtiment et est jointe en annexe.

Risque lié aux équipements de travail

Existe-t-il un risque lié aux équipements de travail ?

Non

Risque lors d'une manutention manuelle

Existe-il un risque lors d'une manutention manuelle?

Oui

Décrivez et évaluez le risque lié à une manutention manuelle

Les principaux risques pour les travailleurs sont les troubles musculo-squelettiques suite à la manutention manuelle de charge par exemple lors d'un déplacement de fûts

Décrivez les mesures préventives de l'évaluation du risque lié à la manutention manuelle

Les postes de travail sont conçus pour limiter au maximum la manipulation des matériels lourds sur des distances importantes.



Autres risques

Existe-t-il d'autres risques spécifiques résultant des éléments soumis à autorisation, non mentionnés aux questions précédentes?

Non



Allègements ou dispenses aux conditions types de l'inspection du travail et des mines

Est-ce qu'un allègement ou une dispense aux conditions types généralement applicables est sollicité? Non



8. Volet environnement

Phase n°1 - Construction -

Cette phase n'implique pas la mise en œuvre d'établissements tombant sous le régime des classes 1, 1B, 3 ou 3B nécessitant une autorisation préalable du ministre ayant dans ses attributions l'environnement. Pour cette raison le volet "Environnement" ne fait objet pour cette phase.

Phase n°2 - Exploitation -

Périodes d'exploitation

Il est déclaré que l'exploitation est permanente.

Horaires de l'exploitation

Détail des principales activités par tranche horaire menées sur l'exploitation

Activité n° 1	stockage de produits dangereux			
	Horaires "jour" de 7h à 22h		Horaires "nuit" de 22h à 7h	
Période	Début	Fin	Début	Fin
Jours ouvrés	07:00	22:00	22:00	07:00
Samedis	07:00	22:00	22:00	07:00
Dimanches	07:00	22:00	22:00	07:00
Jours fériés	07:00	22:00	22:00	07:00

Utilisation des matières premières et auxiliaires

Il est déclaré que l'établissement ne fabrique aucun produit manufacturé.

Informations en relation avec les effets sur l'environnement

Loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement

Il est déclaré que l'exploitation ne tombe pas sous la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.



Prélèvements d'eau

Il est déclaré que l'exploitation ne procède à aucun prélèvement d'eau.

Rejets dans l'eau

Rejets dans l'eau n°1

Rejet n° 1				
Type d'eau		m ³ /jour	m ³ /h	m ²
Pluviales	☒			627

Installations ou dépôts (ou activité) générant le rejet n°1		
Etablissement classé :	Stockage produits "danger" 010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:	☒
Etablissement classé :	Stockage produits "attention" 010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:	☒

Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'émettre des rejets dans l'eau?

Non

Récepteur du rejet n°1	Technique d'épuration éventuelle mise en place	Contrôle des émissions
Réseau eaux pluviales	pas d'épuration (eaux de toiture et de sol)	NA

Documents à joindre

Les canalisations d'eaux usées, depuis leurs avaloirs jusqu'au point de rejet vers le réseau d'égout ou vers le milieu naturel sont à repérer sur un plan d'ensemble du site à fournir en annexe 1. Chaque point de rejet est à y repérer avec sa dénomination. La liste des rejets concernés est :

Rejet n°1 comportant des eaux de type :

● Pluviales

issues de

- 010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:
- 010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:

et



dont le récepteur est **le réseau eaux pluviales**.

Rejet contenant des eaux industrielles

Rejet 1

Pas de rejet contenant des eaux industrielles pour le rejet n°1.

Rejet contenant des eaux de refroidissement

Rejet 1

Pas de rejet contenant des eaux de refroidissement pour le rejet n°1.

Rejets dans l'air

Le projet implique-t-il des rejets dans l'air? Non

Rejets dans le sol

Détail des rejets dans le sol n°1

Rejet dans le sol n° 1

Nature du rejet

- Déversements accidentels de produits :
- rupture d'un récipient suite à un choc
 - chute d'un récipient lors d'un transport ou d'un point de stockage
 - opération de remplissage de réservoir

Mesures de prévention

Produits absorbants sur le site ainsi kits d'urgence au niveau des zones de dépotage ou des lignes de production.
Stockages réalisés dans les récipients d'origine, adaptés à leur contenu : réservoirs double parois (gasoil- placés en outre dans rétention bétonnée), des fûts, des IBC et des bidons.
Des rétentions sont prévues via rétentions préfabriquées certifiées, au niveau du sol étanche et les livraisons (rétention du nouveau bâtiment via dos d'ânes aménagés sur 20 cm- rétention de 125 m3).
La compatibilité des produits stockés s'étendra aux rétentions pour éviter tout risque de réaction lors d'un contact entre produits.
La règle en termes de capacité de rétention respectera une capacité utile égale ou supérieure à la capacité du plus grand réservoir augmentée de 10 % de la capacité totale des autres réservoirs contenus sur une même rétention. Dans le cas d'un seul réservoir, la rétention aura une contenance au moins égale à la capacité du réservoir.
Procédures disponibles.

Installations contribuant au rejet dans le sol n° 1

Etablissement classé : Stockage produits "danger"





Installations contribuant au rejet dans le sol n° 1

	010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:	
Elément connexe :	Stockage de substances et mélanges solides mention d'avertissement "Danger"	☐
Etablissement classé :	Stockage produits "attention" 010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:	☒
Elément connexe :	Produits solides dangereux sans mention	☐

Y-a-t-il d'autres installations non-classées susceptibles d'émettre des rejets dans le sol?
Non

Documents à joindre - Rejets dans le sol

Les installations/dépôts susceptibles de générer le rejet sont à représenter sur un plan détaillé du site (à l'échelle), Ce plan est à fournir en annexe 1. La liste des installations concernées est fournie ci-dessous :

Rejet dans le sol n°1

- **010128 - Substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « dangerii ») et non spécifiés à un autre point:**
- **010129 - Substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « attentionii » ou sans mention d'avertissement) et non spécifiés à un autre point:**

dont la nature du rejet est : **Déversements accidentels de produits :**

- **rupture d'un récipient suite à un choc**
- **chute d'un récipient lors d'un transport ou d'un point de stockage**
- **opération de remplissage de réservoir.**

Emission de bruit à la sortie de l'établissement

Il est déclaré qu'aucun impact acoustique n'est perceptible au-delà de la limite de propriété de l'établissement.
Justification qu'aucun impact acoustique n'est perceptible au-delà de la limite de propriété de l'établissement
Stockage de produits dangereux - pas de bruit généré par l'activité



Emission de vibrations

Il est déclaré que l'établissement n'occasionne pas de vibrations.

Emission de radiations

Il est déclaré que l'établissement n'occasionne pas de radiations.

Production et gestion des déchets

Il est déclaré que l'établissement ne produit aucun déchet ni résidu d'exploitation.

Production, consommation et utilisation de l'énergie

Bilan des énergies

Type d'énergie	Production estimée, exprimée en énergie utile (kWh/an)	Mode de production de cette énergie	Consommation estimée, exprimée en énergie primaire (kWh/an)	Principales utilisations de cette énergie
Electrique			6000	consommation supplémentaire liée au nouveau bâtiment (éclairage / équipement / chauffage) - pas de nouvelles consommations liées aux bâtiments existants - pas de consommation liée au stockage de produits

Utilisation rationnelle de l'énergie

L'établissement tombe-t-il sous le champ d'application du règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels? Non

Mesures visant à réduire la consommation des différentes formes d'énergies.



Numéro de la mesure	Mesures de réduction
1	nouveau bâtiment hors gel - panneau sandwich avec isolation laine de verre

Notice des incidences sur l'environnement

L'exploitation n'occasionne pas d'effets perceptibles sur l'environnement humain et naturel.

Mesures de prévention ou d'atténuation des inconvénients et des risques

Lors du fonctionnement normal

Eau

Liste des mesures de prévention et de réduction des rejets dans l'eau

pas d'épuration (eaux de toiture et de sol)

Sol

Liste des mesures de prévention et de réduction des rejets dans le sol

Mesures de prévention

Produits absorbants sur le site ainsi kits d'urgence au niveau des zones de dépotage ou des lignes de production.
Stockages réalisés dans les récipients d'origine, adaptés à leur contenu : réservoirs double parois (gasoil- placés en outre dans rétention bétonnée), des fûts, des IBC et des bidons.
Des rétentions sont prévues via rétentions préfabriquées certifiées, au niveau du sol étanche et les livraisons (rétention du nouveau bâtiment via dos d'ânes aménagés sur 20 cm- rétention de 125 m3).
La compatibilité des produits stockés s'étendra aux rétentions pour éviter tout risque de réaction lors d'un contact entre produits.
La règle en termes de capacité de rétention respectera une capacité utile égale ou supérieure à la capacité du plus grand réservoir augmentée de 10 % de la capacité totale des autres réservoirs contenus sur une même rétention. Dans le cas d'un seul réservoir, la rétention aura une contenance au moins égale à la capacité du réservoir.
Procédures disponibles.



Lors d'un incendie

Indication des données nécessaires à l'évaluation de la nécessité d'une rétention des eaux d'extinction.

L'exploitation implique-t-elle l'utilisation et/ou le stockage de bois, de denrées alimentaires, de matières plastiques, pneus et bitumes, de déchets ou de produits dangereux pour le milieu aquatique en quantité supérieure à une quantité ménagère ? Oui

Détail de ce qui est concerné

- bois tels que bois traités (panneaux agglomérés, meubles, etc.), bois imprégné
- denrées alimentaires tels que sucre, sirop, amidon, protéines, huiles, graisses
- matières plastiques, pneus et bitumes -> toutes matières plastiques, caoutchouc, latex, pneus, bitumes
- médicaments, produits cosmétiques
- déchets tel que déchets de bois, déchets de pneus, déchets de matériaux de construction, déchets de papier, ordures ménagères, déchets spéciaux (=déchets contenant des substances ayant une classe de danger pour l'eau ou qui sont à leurs origine)
- produits dangereux pour le milieu aquatique -> substances et préparations ayant une classe de danger pour l'eau
- La classe de danger pour l'eau (WGK 1, WGK 2, WGK 3) est à déterminer suivant l'ordonnance allemande AwSV (Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen) relative aux installations utilisant des substances pouvant

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous les quantités maximales potentiellement présentes sur l'ensemble de votre site. Pour le cas où le poids d'une catégorie de produits (B1 – W1) présente sur le site est $\leq 2\%$ du seuil indiqué pour cette catégorie, vous pouvez renseigner dans le tableau la valeur 0 t pour le poids de cette catégorie.

Informations concernant le tableau ci-dessous

- Ne pas renseigner des produits concernés par des classes de nomenclature 1A ou 3A (p.ex. explosifs, farine, cire, pâte à papier, ...)
- Indiquez dans le tableau ci-dessous les quantités pour l'ensemble de votre site (dans une éventuelle seconde étape, ces données vous seront redemandées en détail, dans un fichier Excel, par compartiment feu).

Quantités maximales potentiellement présentes

Cat.	Quantité de	Poids (t)	Seuil (t)	Quotient
B1	Bois traité	67.60	500	0.1352
B2	Bois imprégné	0.00	50	0.0
D	Denrées alimentaires	0.00	50	0.0
M	Médicaments, produits cosmétiques	0.00	50	0.0
P1	Matières plastiques aliphatiques composées uniquement de carbone, hydrogène et oxygène	3.00	500	0.006
P2	Toutes autres matières plastiques, caoutchouc, latex, pneus, bitumes etc.	5000.00	50	100.0



Quantités <u>maximales</u> potentiellement présentes				
Cat.	Quantité de	Poids (t)	Seuil (t)	Quotient
D1	Déchets de papier, déchets ménagers	98.60	500	0.1972
D2	Déchets de bois, de pneus et de matériaux de construction	10.00	50	0.2
D3	Déchets spéciaux	2.10	0.5	4.2
W1	Substances classées WGK 1	2045.00	50	40.9
W2	Substances classées WGK 2	12.04	5	2.408
W3	Substances classées WGK 3	0.80	0.5	1.6
				149.6464

Veuillez remplir le formulaire « Rétention des eaux d'extinction » dont le lien est « [REE](#) »

D'après la conclusion tirée dans le formulaire « Rétention des eaux d'extinction » prémentionné une rétention des eaux d'extinction est nécessaire ?

Veuillez décrire le système de rétention mis en place pour chaque compartiment feu. Le cas échéant, cette description doit être complétée par un plan de réalisation contenant un échéancier :

4 bassins de rétention couvrant différentes zones du site :
-Bassin extérieur shipping - 440 m3
-Bassin extérieur Butterfly - 45 m3 (relié au bassin shipping)
-Bassin LUX03 - 1200 m3 (mixte Eaux pluviales /Eaux d'extinction)
-Bassin enterré nouveau bâtiment - 6x20 m3
Le détail est décrit au niveau de l'annexe A REE

Veuillez joindre un (des) plan(s) du système de rétention.

Mesures prévues pour la surveillance des émissions

Liste des contrôles mis en place pour les rejets dans l'eau

NA

Avez-vous d'autres mesures de surveillance des émissions ?

Non

Évaluation des incidences sur l'environnement

Le projet ne requiert pas d'évaluation des incidences sur l'environnement.



9. Annexes

Volet sécurité et santé

Phase - Construction

Phase - Exploitation

Annexes optionnelles

Liste des pièces

Document
n°1 Etude paratonnerre/désenfumage

Document
n°2 Documentation des IR

Document
n°3 Formulaire REE

Document
n°4 Avis CGDIS

Ajouter une pièce jointe

Risques d'incendie

Document	Présence du document
Plan d'ensemble faisant apparaître les zones de compartimentage d'incendie	☒
Plan d'ensemble faisant apparaître les issues de secours et les voies d'évacuation ainsi que la largeur respective des couloirs, escaliers et sorties utiles à l'évacuation	☒

Volet environnement

Phase - Construction



Phase - Exploitation

Rejets dans l'eau

Documents à joindre	Présence du document
Plan d'ensemble du site à l'échelle représentant les canalisations depuis leurs avaloirs jusqu'aux points de rejets (dénommé R1, R2, ... Rn) vers les égouts ou vers le milieu naturel	☒

Rejets dans le sol

Documents à joindre	Présence du document
Plan d'ensemble du site à l'échelle repérant les installations/dépôts susceptibles de générer le rejet	☒